Ministry of Finance Office of the Minister Frost Building S, 7th Floor 7 Queen's Park Crescent Toronto ON M7A 1Y7 Tel.: 416-325-0400



Bureau du ministre Édifice Frost Sud 7e étage 7 Queen's Park Crescent

Ministère des Finances

Toronto (Ontario) M7A 1Y7 Tél.: 416-325-0400

Minister of Finance | Ministre des Finances PETER BETHLENFALVY

Monsieur Carmine Nigro Président Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) 100, Queen's Quay Est, 9e étage Toronto (Ontario) M5E 0C7

Monsieur Nigro,

J'ai le plaisir de vous informer des priorités fixées par notre gouvernement pour la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) au cours de l'exercice 2024-2025.

À titre de président, vous jouez un rôle crucial dans la réalisation du mandat de la LCBO. Il est important que les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de l'organisme continuent de s'harmoniser avec les priorités et l'orientation de notre gouvernement. Comme les organismes font partie du gouvernement de l'Ontario, on s'attend à qu'ils agissent dans l'intérêt fondamental de la population de l'Ontario et veillent à l'optimisation des ressources pour les contribuables. Les organismes doivent également se conformer aux politiques et aux directives du gouvernement.

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, la présente lettre établit mes attentes à l'égard de la LCBO pour l'exercice 2024-2025. Ces priorités sont notamment les suivantes :

1. Gestion des risques

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour déterminer, évaluer et atténuer les risques guettant l'organisme, y compris les risques liés à la cybersécurité et les éventuels risques de situations d'urgence.
- S'assurer que la stratégie de gestion des risques oriente la prise de décision au sein de l'organisme et constitue une priorité absolue pour ses dirigeants.
- Chaque année, faire un compte rendu au ministère des Finances quant à la progression de l'organisme dans l'exécution de sa stratégie de gestion des risques.

2. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Fonctionner dans les limites du budget approuvé pour l'organisme.
- Repérer et saisir les occasions de générer des revenus et de réaliser des gains d'efficacité
 et des économies grâce à des pratiques innovantes ou à une meilleure viabilité des
 programmes.

- Se conformer à l'orientation applicable en matière de pratiques comptables et de centralisation de la chaîne d'approvisionnement, notamment en tirant parti de l'entente d'achat en masse d'Approvisionnement Ontario et en travaillant avec cet organisme à établir des initiatives stratégiques d'approvisionnement.
- Se conformer aux mesures immobilières provisoires concernant les locaux à bureaux de l'organisme.
- Exploiter et respecter les résultats repères qui sont fixés pour les stratégies et les directives en matière de rémunération.

3. Transparence et responsabilisation

- Se soumettre aux directives et aux politiques applicables du gouvernement et assurer la transparence et la reddition de comptes dans les rapports.
- Se conformer aux normes et aux méthodes comptables, et donner suite aux constatations découlant de la vérification, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience qui sont nécessaires pour soutenir efficacement le rôle que joue le conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme, et fournir au ministre des grilles de compétences annuelles pour s'assurer que les personnes nommées aux conseils sont qualifiées.
- Examiner et actualiser chaque année les indicateurs de rendement clés de l'organisme pour en assurer l'efficience, l'efficacité et la viabilité.

4. Gestion de l'effectif

- Optimiser la capacité de votre organisme à assurer la meilleure prestation de services publics possible, y compris le redéploiement de ressources vers les secteurs prioritaires, au besoin.
- Soutenir la mise en œuvre de l'Initiative pour les emplois dans les collectivités en repérant les occasions de déménager les organismes nouveaux ou existants dans des collectivités moins coûteuses de l'ensemble de l'Ontario (selon la section 5.4 de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur les biens immobiliers), le cas échéant.
- Harmoniser, au besoin, la stratégie en matière de ressources humaines et d'adaptation avec les directives et les politiques de la fonction publique de l'Ontario (FPO), y compris les dispositions concernant le retour au bureau avec celles suivies par la FPO.
- Se conformer aux mandats du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement en matière de main-d'œuvre et de négociations.
- Gérer prudemment et efficacement les fonds de fonctionnement et la taille de l'effectif.

5. Diversité et inclusion

- Élaborer et promouvoir des initiatives de diversité et d'inclusion en favorisant un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, diversifié et antiraciste.
- Adopter un processus d'engagement envers l'inclusion afin de s'assurer que toutes les voix puissent s'exprimer pour éclairer les politiques et la prise de décisions.

6. Collecte, partage et utilisation des données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données pour prendre des décisions, partager de l'information et rendre des comptes afin d'éclairer la présentation de rapports fondés sur les résultats et d'améliorer la prestation des services.
- Accroître, s'il y a lieu, le partage de données avec Approvisionnement Ontario en ce qui
 concerne les dépenses et la planification en matière d'approvisionnement, les ententes
 contractuelles ainsi que les relations avec les fournisseurs afin de soutenir une prise de
 décisions fondée sur les données.

7. Prestation numérique et service à la clientèle

- Explorer et mettre en œuvre la numérisation aux fins de la prestation des services en ligne afin d'assurer le respect des normes de service à la clientèle.
- Employer des approches et des outils variés pour assurer la prestation de services dans toutes les situations.
- Dans le cadre de votre rôle de gouvernance, je vous encourage, vous et l'ensemble du conseil d'administration, à mettre l'accent sur la saine gestion des risques en lien avec tous les enjeux concernant la cybersécurité. Je vous saurais gré de me fournir un compte rendu sur les mesures qu'adopte l'équipe de gestion pour prioriser la cybersécurité au sein de votre organisme.
- Ce sont là les engagements propres aux organismes provinciaux dirigés par des conseils d'administration dans l'ensemble du gouvernement. Veuillez vous reporter au guide cijoint pour de plus amples renseignements sur chaque priorité.

Je vous informe également de plusieurs des priorités propres à la LCBO :

- 1. Soutenir les objectifs du gouvernement en matière d'amélioration du choix et de la commodité offerts aux consommateurs, tout en modernisant le marché du détail des boissons alcoolisées de l'Ontario.
- 2. Continuer d'appuyer l'essor économique local, notamment en rehaussant la promotion des produits locaux de l'Ontario en réponse aux demandes des consommateurs et aux tendances du marché. Ce soutien devrait comprendre des possibilités accrues de collaboration dans le domaine du marketing et du marchandisage, en succursale et en ligne, pour répondre à ces demandes et tendances.
- 3. Déployer efficacement la technologie pour soutenir les activités et la modernisation de la LCBO, et veiller à ce que de solides pratiques de gouvernance soient en place pour tous les projets et l'approvisionnement en matière de TI.
- 4. Contribuer au respect, par la LCBO et le gouvernement, de nos objectifs financiers et sociaux en ce qui a trait au contrôle et à la vente de l'alcool. Cela comprend notamment un engagement accru envers la responsabilité sociale et nos partenaires de la santé afin de réduire les risques liés à l'alcool et de s'assurer que les citoyens prennent des décisions éclairées en matière de consommation d'alcool.
- 5. Veiller à ce que les magasins de détail et les services de gros de la LCBO répondent aux besoins des consommateurs et des entreprises de l'Ontario, que nous servons tous.

- 6. Examiner et saisir les occasions de réduire la bureaucratie dans le but de hausser l'efficacité opérationnelle et de réduire le fardeau administratif pour les consommateurs et les fournisseurs, tout en se conformant aux directives gouvernementales.
- 7. Tirer parti des succès obtenus par la LCBO en tant que chef de file de la viabilité et de l'impact social en harmonisant votre plateforme « Esprit de viabilité » avec des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi qu'en élaborant une stratégie pluriannuelle.

Je me ferai un plaisir de discuter de ces priorités lors de notre prochaine rencontre et me réjouis à la perspective d'apprendre comment elles se traduiront dans le futur plan d'affaires de l'organisme ainsi que dans ses activités courantes.

Je tiens à vous remercier, vous et vos collègues du conseil d'administration, de votre engagement constant envers la LCBO. Votre travail et votre soutien assidu sont d'une valeur inestimable pour moi comme pour la population de l'Ontario.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec M. Richard Clark, chef de cabinet, ministère des Finances, au (416) 325-0400 ou à Richard.Clark@ontario.ca.

Veuillez accepter, Monsieur Nigro, l'expression de mes sentiments distingués.

Peter Bethlenfalvy Ministre des Finances

(but Buttel

Pièce jointe : Graphique des priorités gouvernementales pour le secteur des organismes

c.c. :

George Soleas, président-directeur général, Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) Richard Clark, chef de cabinet du ministre des Finances, ministère des Finances Greg Orencsak, sous-ministre, ministère des Finances

Nancy Mudrinic, sous-ministre associée, Bureau des politiques de réglementation et des relations avec les organismes, ministère des Finances

Erin McGinn, sous-ministre adjointe, Division des entreprises publiques, ministère des Finances Tom McKinlay, directeur, Direction des services juridiques, ministère des Finances